

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 95.029

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 16 Mai à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

6 Mai 1995

6 Mai 1995

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, et Mme FONTAN, Adjoints

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BERLAND, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, SABATHIER et TAP Conseillers,

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALONSO, MOULINEAU, Mmes PARROU SARLAT et PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et REVOLAT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 31  
Nombre de Présents : 24  
Nombre de Votants : 24

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Rentrée soclaire 1995 - Projet de fermeture de la 8ème classe élémentaire - Ecole Maine-Geoffroy

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

par courrier en date du 2 Février 1995, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous a fait part de la mesure de fermeture de la 8ème classe élémentaire de l'école Maine-Geoffroy, qu'il envisage de prendre pour la rentrée scolaire 1995.

Cette mesure a été prise après avoir relevé le nombre d'élèves inscrits au mois de Décembre 1994, soit 176.

La moyenne d'élèves par classe à prendre en compte, pour le Département de la Charente-Maritime, en dessous de laquelle une mesure de fermeture est prise, est de 27.

Or, après fermeture de la 8ème classe élémentaire, il apparaît que la moyenne serait de 25,1 soit en dessous du seuil départemental.

Toutefois, tous les ans, à la rentrée scolaire, de nombreux élèves arrivent directement à la suite notamment de cas de mutation des parents.

Dans ces conditions, il apparaît opportun d'émettre un avis défavorable à ce projet de fermeture.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur
- VU la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 2 Février 1995
- APRES en avoir délibéré

#### DECIDE

- d'émettre un avis défavorable au projet de fermeture d'une classe élémentaire à l'école Maine-Geoffroy.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 31 Mai 1995**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**